

Mis en ligne sur le site Internet de la commune de Libourne le 1er février 2024

FIN A 2024-002

ARRETE
DU MAIRE DE LIBOURNE
TARIFS Echange scolaire Libourne - Logrono 2024

Le Maire de Libourne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-22, alinéa 2,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation générale à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté du maire en date du 26 mai 2020, donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Denis Sirdey, adjoint au Maire,

Vu la délibération 23-03-043 en date du 9 mars 2023, créant les tarifs des échanges scolaires avec la ville jumelle de Logrono année 2023,

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services,

ARRETE

Article 1 : les tarifs des échanges scolaires Libourne – Logrono en Avril 2024 ci-dessous sont applicables en tous leurs termes, conditions et dates d'application.

Tranches de quotient	Tarifs Logrono 2024
inférieur à 400	34 €
de 400 à 599	51 €
600 à 799	69 €
800 à 999	86 €
1000 à 1199	103 €
1200 à 1399	120 €
1400 à 1599	137 €
1600 à 1799	155 €
1800 à 1999	172 €
> = à 2000 € et hors Libourne	187 €

Article 2 : Monsieur le directeur général des services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait en l'hôtel de ville de Libourne,
Le 01.02.2024.

Notifié le 1er février 2024

Publié le 1er février 2024

Pour le Maire,
l'adjoint délégué aux finances, à l'évaluation
et aux modes de gestion des services publics locaux,
représentant du pouvoir adjudicateur

Denis SIRDEY